



## pret impayé , lettre recommandé, huissier

Par loladici, le 26/09/2009 à 00:13

bonjour

depuis plusieurs mois je fais face à des difficultés financières.

je suis en impayé sur plusieurs organismes, un immobilier , et trois autres de pret à la conso.

ma situation va redevenir normale petit à petit , car j'ai retrouvé un emploi sur et à durée indéterminé pour novembre.

j'ai dès le début de mes difficultés ( soit juin 2009) tenté de discuter avec les différents organismes. et chaque mois j'ai payé la moitié de mon échéance à chaque organisme

deux organismes m'ont accordé des reports d'échéance et aussi une réduction de mon échéance ( la moitié) en attendant novembre 2009.

ou je pourrai petit à petit revenir à une situation financière stable.

par contre en ce qui concerne mon prêt immobilier , je viens de recevoir un courrier de mise en demeure en ar pour le prêt immobilier ( il me donne 8 jours pour régler ma dette)

pour l'organisme de crédit j'ai eu une discussion huouleuse par téléphone .il m'a dit que lundi il mettra mon dossier au huissier.

aucun de ces deux organisme immobilier et organisme prêt consi ne répond à mes demandes d'accord amiable.

l'un me répond qu'il ne peut pas reporter les écheances du prêt immobilier. point c'est tout.

l'autre me répond par lettre simple que j'ai une dette si j'en régle les trois quard

immédiatement ils envisageront peut être un report.

ou alors ils m'écrivent que si je veux je peux obtenir une baisse de ma mensualité , et qu'il faut appeler

j'appelle et là mon interlocuteur me dit si vous voulez un baisse payez d'abbord votre dette !! (c'est à s'arracher les cheveux!!)

à chaque fois je refais un recommandé, mais là je crois bien que maintenant il ne veut plus rien entendre.

je pensais écrire au médiateur de l ASF

ce médiateur peut il m'apporter une aide

et si mes dossiers cités ci dessus son déjà chez le huissier , comment cela se passe t-il ?  
peut on faire vendre ma maison ?

dois je aller au tribunal d'instance pour contester et dire un juge que j'ai fais ce que j'ai pu pour payer , et que je demande au juge de procéder à un échelonnement de la dette?  
vais je trouver une solution ? c'est dingue je sors la tête de l'eau et me revoilà noyé alors que mon boulot va me permettre de rembourser mes dettes

merci de votre aide

Par **001**, le **26/09/2009** à **09:36**

bonjour,

en l'absence d'accord amiable, vous avez en effet tout interet a saisir le juge d'instance pour obtenir un délai de grace, ce par huissier de justice

Pour écrire au médiateur , vous devez passer au préalable par le service clientele. celui ci aura 2 mois pour traiter le dossier